Page : 1 de 8

Edition révisée N°: 1

Date: 24 / 4 / 2014

Remplace la fds : 2 / 12 / 2011

## **TEN 10 SP POUDRE**

**TEN0001** 

**Danger** 





## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial TEN 10 SP POUDRE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage** : Poudre pour cristalliser les sols calcaires.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Sté TEN

28, Rue Pierre Brossolette 93160 NOISY LE GRAND France

Tel: +33 (0)1 43 03 35 59 Fax: +33 (0)1 43 05 05 35 E-mail: ten213@aol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL

Tél: +33 (0) 1 40 05 48 48

## **SECTION 2 Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xn; R21/22 Xi: R38-41

-Dangers physico-chimiques pour la : R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

santé humaine et l'environnement R38 - Irritant pour la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

## Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) № 1272/2008 (CLP)

Identification des dangers-CLP H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302

Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315

Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Mentions obligatoires d'étiquetage

Contient : Acide oxalique-Hexafluorosilicate de magnesium

Sté TEN En cas d'urgence : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

28, Rue Pierre Brossolette 93160 NOISY LE GRAND France

Page: 2 de 8

Edition révisée N°: 1

Date: 24 / 4 / 2014

Remplace la fds: 2 / 12 / 2011

## **TEN 10 SP POUDRE**

**TEN0001** 

### SECTION 2 Identification des dangers (suite)

· Pictogramme(s) de danger





· Pictogramme(s) de danger : GHS05 - GHS07

· Mention d'avertissement : Danger

: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. · Mention de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

· Conseils de prudence

Prévention : P264 - Se laver le visage et les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/un équipement de protection du visage. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

: P301+310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE Intervention

ANTIPOISON ou un médecin. P330 - Rincer la bouche.

P302+352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau

et au savon.

P332+313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Considérations relatives à

l'élimination

: P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale,

nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres effets indésirables pour la

: En cas d'inhalation de particules du produit, irritation possible des voies

respiratoires.

#### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélange

Substance / Mélange : Mélange de poudres abrasives et acides

Composants : Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs

limites de classification:

Nom de la substance		Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Acide oxalique, dihydraté	:	40 à 50 %	6153-56-6	205-634-3		01-2119534576-33	Xn; R21/22 Xi; R41
							Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Dermal);H312 Acute Tox. 4 (Oral);H302
soufre	:	20 à 30 %	7704-34-9	231-722-6	016-094-00-1	01-2119487295-27	Xi; R38  Skin Irrit. 2;H315
Hexafluorosilicate de magnesiu	ım :	4 à 6 %	16949-65-8	241-022-2	009-018-00-3		T; R25 

## **SECTION 4 Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

28, Rue Pierre Brossolette 93160 NOISY LE GRAND France

Sté TEN En cas d'urgence : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 43 03 35 59 Fax: +33 (0)1 43 05 05 35

E-mail: ten213@aol.com

Page: 3 de 8 Edition révisée N°: 1

Date: 24 / 4 / 2014

Remplace la fds: 2 / 12 / 2011

## **TEN 10 SP POUDRE**

**TEN0001** 

### SECTION 4 Premiers secours (suite)

- Inhalation : En cas d'inhalation de particules du produit, sortir la victime à l'air frais et la garder

au repos. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou

persistent.

- Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 - Contact avec les yeux

minutes.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

: Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de - Ingestion

faire vomir sans avis médical.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1/2.3

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information / donnée disponible

#### SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau pulvérisée avec additif, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO2

: L'eau en jet bâton. - Agents d'extinction déconseillés

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : La combustion peut générer des gaz ou fumées toxiques tels que oxydes de

carbone, oxydes de soufre, tétrafluorure de silicium, fluorure de magnésium.

5.3. Conseils aux pompiers

pour pompiers

Equipements de protection spéciaux : Le port d'un appareil respiratoire isolant autonome est recommandé pour pénétrer

dans la zone dangereuse.

**Autres informations:** : Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Ne pas respirer la poudre ou poussières Précautions individuelles

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Protection personnelle : voir rubrique 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol. Précautions pour l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du

domaine public.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou balayage et stocker dans

des récipients appropriés avant élimination.

Laver les résidus de la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

Sté TEN En cas d'urgence : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

28, Rue Pierre Brossolette 93160 NOISY LE GRAND France

Page : 4 de 8

Edition révisée N°: 1

Date: 24 / 4 / 2014

Remplace la fds : 2 / 12 / 2011

## **TEN 10 SP POUDRE**

**TEN0001** 

#### **SECTION 7 Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions de manipulation** : Ne pas manger ni boire sur les lieux de l'utilisation.

Manipulation: Ne pas respirer la poudre ou poussièresEviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Conserver le produit dans son emballage d'origine et au sec à une température

supérieure à 5℃.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : (Valeurs INRS France (ED 984)) (pour l'acide oxalique anhydre)

Acide oxalique, dihydraté : VME - France [mg/m³] : 1 (valeur limite réglementaire

indicative)

Valeurs de DNEL : (pour l'acide oxalique dihydraté)

-Dermale/Travailleur/court terme-effets locaux: 0.69 mg/cm2 -Dermale/Travailleur/long terme-effets systémiques: 2.29 mg/kg /jour -Inhalation/Travailleur/long terme-effets systémiques: 4.03 mg/m3 -Dermale/Population générale/court terme-effets locaux: 0.35 mg/cm2

-Dermale/Population générale/long terme-effets systémiques: 1.14 mg/kg /jour -Orale/Population générale/long terme-effets systémiques: 1.14 mg/kg /jour

Valeurs de PNEC : (pour l'acide oxalique dihydraté)

-Eau douce: 0.1622 mg/l -Eau de mer: 0.01622 mg/l

-Eau (libération intermittente: 0.1622 mg/l

-STP: 1550 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du

produit génère des particules aériennes Filtre anti aérosol/poussières type P3 (

conforme à la norme EN 143)

- Protection des mains : Porter des gants.

Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du

fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des

conditions d'utilisation de la substance/du mélange.

Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Gants type néoprène ou nitrile (

conformes à la norme EN 374)

- Protection des yeux : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).

Sté TEN

28. Rue Pierre Brossolette 93160 NOISY LE GRAND France

Tel: +33 (0)1 43 03 35 59 Fax: +33 (0)1 43 05 05 35 E-mail: ten213@aol.com En cas d'urgence : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

Page : 5 de 8

Edition révisée N°: 1 Date: 24 / 4 / 2014

Remplace la fds: 2 / 12 / 2011

## **TEN 10 SP POUDRE**

**TEN0001** 

### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié selon les conditions d'utilisation.

Vêtements résistants aux acides

Mesures techniques de protection

: Utiliser dans un local bien aéré.

Hygiène industrielle : Se laver les mains après travail avec le produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation. En toutes circonstances ne pas boire, manger ou

fumer sur le lieu de travail.

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Poudre mottée Etat physique à 20 ℃

Couleur : Vert Odeur : Inodore pH dans l'eau distillée : (10g/l) 1,8

Point de fusion [°C] : 98 à 100 (pour l'acide oxalique dihydraté)

Point d'ébullition [°C] : Non applicable Point d'éclair [°C] : Non applicable Taux d'évaporation : Non applicable. Inflammabilité (solide, gaz) : Non combustible. Limites d'explosivité : Non applicable. : Non applicable. Pression de vapeur [20°C] Densité de vapeur relative (air=1) : Non applicable

Masse vol. apparente (g/ml) : 1

: Partiellement soluble. Solubilité dans l'eau : Non applicable Log P (octanol/eau) à 20 ℃

Temp. d'auto inflammation [°C] : 400 (pour l'acide oxalique dihydraté)

Point de décomposition [°C] : Aucune donnée disponible.

Viscosité : Non applicable Caractéristiques d'explosivité : Inexplosible Propriétés comburantes : Non comburant

Point de sublimation [°C] : Environ 160 (pour l'acide oxalique dihydraté)

9.2. Autres informations

Aucune information / donnée disponible

#### SECTION 10 Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La combustion peut générer des gaz ou fumées toxiques tels que oxydes de carbone, oxydes de soufre, tétrafluorure de silicium, fluorure de magnésium.

## 10.4. Conditions à éviter

Sté TEN En cas d'urgence : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

Page: 6 de 8

Edition révisée N°: 1 Date: 24 / 4 / 2014

Remplace la fds: 2 / 12 / 2011

## **TEN 10 SP POUDRE**

**TEN0001** 

### SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

Eviter un fort réchauffement.

Protéger du contact avec l'eau ou l'humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants, les acides forts, les bases fortes.

l'hypochlorite de sodium

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir rubrique 5.

## **SECTION 11 Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

DL50 (voie orale, rat) [mg/kg] : Acide oxalique :

Toxicité orale aiguë : DL50 375 mg/kg (rat)

Toxicité dermale aiguë : DL50 20.000 mg/kg (lapin)

ETA orale sur le mélange : Environ 595 mg/kg

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

• Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas

: Provoque des lésions oculaires graves.

Mutagénicité sur les cellules

classé dans cette catégorie de danger. : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas

germinales

Cancérogénicité

classé dans cette catégorie de danger.

: A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas

· Toxicité pour la reproduction

classé dans cette catégorie de danger. : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas

classé dans cette catégorie de danger.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

: A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas

Toxicité spécifique pour certains

classé dans cette catégorie de danger.

organes cibles - exposition répétée

: A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Danger par aspiration

• Informations sur les voies d'exposition probables :

- Inhalation

: En cas d'inhalation de particules du produit, irritation possible des voies

respiratoires.

- Contact avec les yeux

: Peut provoquer des irritations avec risques de lésions oculaires garves, si une

décontamination n'est pas effectuée rapidement.

- Contact avec la peau

: Nocif par contact avec la peau

- Le produit peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un pH

élevé.

- Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

## SECTION 12 Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Sur le produit : Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

Acide oxalique:

## Sté TEN

Tel: +33 (0)1 43 03 35 59 Fax: +33 (0)1 43 05 05 35 E-mail: ten213@aol.com

En cas d'urgence : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

Page: 7 de 8

Edition révisée N°: 1
Date: 24 / 4 / 2014

Remplace la fds: 2 / 12 / 2011

## **TEN 10 SP POUDRE**

**TEN0001** 

#### SECTION 12 Informations écologiques (suite)

Toxicité sur poissons : CL50 160 mg/l (48 h, Carassius auratus (Poisson rouge))

Source : littérature

Toxicité sur daphnies : CE50 162,2 mg/l (48 h, Daphnia magna (Grande daphnie ))

Méthode : OCDE Ligne directrice 202

Toxicité sur algues : autre 80 mg/l (8 d, Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie

d'eau douce)) Méthode : autre

Toxicité sur bactéries : autre 1.550 mg/l (16 h, Pseudomonas putida) Source :

littérature

Effets écotoxiques : : Peut avoir des effets néfastes pour les organismes aquatiques à forte

concentration en raison de l'effet pH.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : : Pas de données disponibles.

Acide oxalique :

Biodégradabilité: 89 % (20 d, DBO5/DCOX100) Facilement biodégradable. Source

: littérature

Demande chimique en oxygène (DCO) : env. 180 mg/g Source : littérature Demande biochimique en oxygène (DBO5) : env. 160 mg/g Source : littérature

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information / donnée disponible

Acide oxalique:

Compte tenu du faible logPow, aucune bioaccumulation n'est attendue.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information / donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information / donnée disponible

Acide oxalique:

La substance ne remplit pas les critères énoncés à l'Annexe XIII du Règlement (CE) 1907/2006 et n'est pas identifiée comme substance PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information / donnée disponible

### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Elimination des déchets du produit : Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets

dangereux.

Il doivent être neutralisés avant rejet ou incinérés dans une installation agréée.

Destruction des récipients vides : : Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination

des résidus du produit.

## **SECTION 14 Informations relatives au transport**

Information générale Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/

ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

## 14.1. Numéro ONU

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

Sté TEN En cas d'urgence : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

28, Rue Pierre Brossolette 93160 NOISY LE GRAND France

# Page: 8 de 8 FICHE DE DONNEES DE SECURITE Edition révisée N°: 1 Date: 24 / 4 / 2014 Remplace la fds: 2 / 12 / 2011 **TEN 10 SP POUDRE TEN0001**

#### SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin : Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

## **SECTION 15 Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information / donnée disponible

#### **SECTION 16 Autres informations**

de danger de la rubrique 3

Liste des phrases R et des mentions : R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R25: Toxique en cas d'ingestion.

R38 - Irritant pour la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

**Liste des phrases H et des mentions** : H301 - Toxique en cas d'ingestion.

de danger de la rubrique 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H312 - Nocif par contact cutané. H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

: Suite à des modifications majeures, la FDS a été revue dans sa totalité. Révision

: Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par le Origine des données utilisées

fabricant.

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 et au Règlement CE 453/2010.

### DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

28, Rue Pierre Brossolette 93160 NOISY LE GRAND France

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité

Fin du document

Sté TEN En cas d'urgence : Orfila (INRS) : 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 43 03 35 59 E-mail: ten213@aol.com

Fax: +33 (0)1 43 05 05 35